

PROVINCE DU RUANDA*URUNIDI
RESIDENCE DU RUANDA
SERVICE DU SECRETARIAT.

N° 4795/agr.

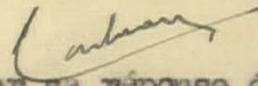
OBJET:
Cultures vivrières
manioc.

Kigali, le 25 septembre 1930.

459/agric.

Prière à mon Délégué à NYANZA-- KIBUYE et
KABAYA et RUHENGARI de vouloir bien réserver une suite
urgente au 3^e paragraphe de ma lettre n°4369 du 14 août
écoulé lui demandant de me faire connaître dans le plus
bref délai possible les quantités de boutures de manioc qu
il lui serait possible de se procurer dans son territoire
et celles qu'il serait éventuellement indiqué de lui faire
parvenir pour satisfaire aux prescriptions des nouveaux
réglements en vigueur.

Le Résident du Ruanda
O. Coubeau,



Mon Délégué à Nyanza et Kibuye est prié de communiquer sa réponse directement
au Chef de la Province étant donné l'urgence. Une copie de sa lettre ne sera
transmise.

RUHENGARI



23749